

Réunion de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA académique de Lyon

Mercredi 21 mai 2025 de 14h à 17h

Etaient présents :

- Les représentants du personnel membres de la FSSSCT A :
 - M. Jérôme DERANCOURT, Lycée Albert Camus, Rillieux-la-Pape (FSU)
 - M. Julien GIRAUD, Collège Lacassagne, Lyon (FSU)
 - Mme Laurence SZAC, (FSU)
 - Mme Céline TROCME FOURCAUD, école primaire Louis Pergaud (FSU)
 - M. Christophe DEVAUX, Lycée Gabriel Voisin (FSU)
 - M. Maurice MATHE, Lycée Aragon-Picasso, Givors (CFDT)
 - Mme Janette BARRIER, école élémentaire Rêves en Saône (CFDT)
 - Mme Prune AUDIFFREN, Collège Elie Vignal (CGT)
 - M. Frédéric ARSANE, Ecole maternelle Anatole France (FO)
 - M. Didier BONNETON, Lycée Lalande (FO)
- Les représentants de l'administration :
 - M. Olivier CURNELLE, Secrétaire Général de l'académie de Lyon
 - Mme Stéphanie DE-SAINT-JEAN, Secrétaire générale adjointe de l'académie, DRH
 - Mme Stéphanie COLLAUDIN, Conseillère de Prévention Académique
 - Mme Livia DONIL, Chargée de mission égalité filles-garçons et égalité femmes-hommes
 - M. Pascal PERRIER, Inspecteur santé et sécurité au travail

Rappel de l'ordre du jour prévu :

1. Formation des membres FSSSCT
2. Visite d'établissement
3. Réflexion sur un protocole amiante pour les établissements
4. Extension de la cellule et la plateforme de recueil des VS eux VDHA
5. Questions diverses :
 - Difficulté de remplacement des personnels de direction
 - Groupe de travail de prévu sur les gestes professionnels des enseignants d'EPS
 - LP Gabriel Voisin : où en est la situation de cet établissement ?

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie remercie les membres pour leur présence à cette FSSSCT.

Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie demande aux organisations syndicales s'il y a des déclarations préalables. (Jointes en annexes)

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie indique qu'il y a des sujets évoqués dans les déclarations qui seront abordés dans l'ordre du jour.

Concernant les AESH, Monsieur le Secrétaire Général de l'académie précise que l'académie est à 80 ETP de dépassement du plafond d'emploi.

Le blocage évoqué par les organisations syndicales n'est donc pas avéré.

Concernant la situation de Belley, Monsieur le Secrétaire Général de l'académie indique que le collègue est accompagné. Cela relève d'une situation individuelle qui n'a pas à être évoquée durant cette instance.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie prend en compte les décisions de la justice et précise que l'académie doit les faire appliquer.

Il précise que la répartition de la DGH relève du CSA et non de cette instance.

Concernant la formation, ce point sera abordé dans l'ordre du jour.

Concernant le sujet sur les infirmières et des temps partiel, il précise que la règle est appliquée de manière identique pour les hommes et pour les femmes quand ils sont de droit. Les mi-temps sur autorisation sont autorisés selon les nécessités de service car ce qui compte c'est l'intérêt général.

Les VSS seront évoquées dans le point 4 de l'ordre du jour.

Concernant le suivi médical des personnels c'est un sujet fondamental. Tous les efforts sont faits pour recruter des personnels de prévention.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie rappelle que cette instance n'est pas une tribune politique (concernant l'affaire Bétharam).

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie demande aux membres s'ils ont des questions avant de commencer l'ordre du jour.

Un membre revient sur les AESH, malgré le nombre important d'embauches, il y a un décalage entre les notifications et les autorisations. Il manque des postes dans l'académie.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie répond qu'il entend ce problème mais indique que le budget est limité et que le Ministère l'a interpellé et il rappelle que l'académie doit respecter le budget de l'état.

Madame Barrier demande une précision sur les missions et organisations des assistant(e)s de prévention.

Monsieur Bonneton rappelle que la fiche SST sur Belley du 14/05/25 n'a pas de réponse.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie répond que Monsieur l'inspecteur de l'académie s'est rendu dans l'établissement et a rencontré les collègues. Ce sujet est évoqué régulièrement avec Madame la rectrice.

Madame Audiffren précise qu'elle a accompagné le collègue ce matin au rectorat. Elle souligne que la proposition qui lui a été faite était remarquable.

La crainte des enseignants est qu'un enseignant soutenu par tous ses collègues mais mis en cause par un dépôt de plainte d'un élève connu pour des difficultés scolaires soit mis en cause sans être accompagné.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie indique que plusieurs situations de ce type sont traitées régulièrement au cas par cas.

Les situations sont appréciées au regard des enquêtes administratives mais également au regard des enquêtes de police.

Les dossiers traités par le service juridique ont été multipliés par deux concernant les protections fonctionnelles et l'accompagnement des personnels. Un renfort est prévu à la rentrée.

Monsieur Arsane souligne les efforts faits pour recruter des personnels de prévention, et précise que cela incombe au Ministre et non pas à Madame La Rectrice et également à la DGAFP pour augmenter les salaires et attirer des personnels sur les postes.

Monsieur Mathé indique que les assistant(e)s de prévention sont très peu reconnus et que la difficulté à recruter émane de cela.

Lors du dernier GT, il avait été dit qu'il fallait avancer sur ce sujet, que ce soit au niveau de décharges, IMP ou autre.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie répond qu'il faudra mettre ce point à l'ordre du jour dans une prochaine FSSSCT et que ce travail sera fait conjointement.

Monsieur Derancourt fait la remarque qu'il est dommage que le législateur ne revienne pas sur la loi de la transformation de la fonction publique qui a fait perdre de la représentativité des collègues.

1. Formation des membres FSSSCT

Madame Collaudin annonce qu'elle a refait un recensement sur le nombre de personnes à former. Le chiffre annoncé était de 180 (140 membres + 40 assistants de prévention), il est de 256 à ce jour. (147 membres + 99 assistants de prévention + 10 membres de l'administration).

Le nombre étant supérieur à celui annoncé, il a été convenu avec Madame De-Saint-Jean que la formation sera en priorité pour les membres de la FSSSCT.

Madame De-Saint-Jean précise que ce nombre englobe la FSSSCT académique, services académiques, régionale, et les trois FSSSCT départementales (titulaires et suppléants).

Madame Collaudin précise que cette formation se déroulera après la rentrée.

Une interrogation se pose sur la formation des membres qui siègent à la FSSSCT régionale, à savoir s'ils ont été formés localement, sujet à voir avec les académies de Grenoble et Clermont.

Un membre demande le nombre de journées de formation.

Madame Collaudin indique que le schéma proposé initialement était de 3 jours dont 1 journée commune avec les assistants de prévention.

Elle attend une proposition de l'INTEFP d'un programme plus adapté et modifié selon le nouveau cahier des charges.

Un membre trouve dommage de reculer la formation des assistants de prévention qui sont en première ligne.

Une réflexion aurait pu être faite niveau budget pour former des élus et des assistants de prévention.

Madame De-Saint-Jean indique que le choix qui a été fait relève des demandes des membres. La formation des assistants de prévention se fera plus tard.

Il était plus facile de différencier la formation des membres et des assistants de prévention.

Madame Audiffren demande comment s'articule la formation des assistants de prévention.

Madame Collaudin répond que le schéma était de 3 jours avec la journée commune.

Monsieur Mathé demande le nombre d'assistants de prévention.

Madame De-Saint-Jean répond que l'administration a recensé 100 assistants de prévention.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie indique que l'importance est de former tout le monde, par vagues. La tendance était de former les membres des commissions puis les assistants de prévention.

Monsieur Perrier précise que cet institut forme les inspecteurs santé sécurité au travail.

Madame Audiffren rappelle que cette formation arrive tardivement dans leur mandat.

2. Visite d'établissement

Madame De-Saint-Jean rappelle que lors du groupe de travail du 6 mai, il a été proposé que les visites des lycées Paul Painlevé et Arbez Carme à Oyonnax seront prévues après la rentrée scolaire.

Les organisations syndicales ont proposé deux établissements dans l'Ain:

- Collège de Jassans Riottier : par rapport au suivi de la réforme « choc des savoirs » qui pose problème.
- Collège Arbent : par rapport à des signalements VSS

Après avoir consulté le secrétaire général de l'Ain, trois établissements ont été proposés :

- Lycée de la Boisse
- Lycée de la Plaine de l'Ain à Ambérieu en Bugey
- Lycée de Trévoux

Madame De-Saint-Jean s'interroge sur la faisabilité de cette visite avant la fin de l'année scolaire.

Elle informe que pour la FSSSCT SA la visite s'effectuera à la DRAJES sur le site de Garibaldi début juillet.

Monsieur Derancourt entend les difficultés d'organisation et rappelle que l'enquête est numérique. Le plus long est la rédaction du rapport.

Madame De-Saint-Jean précise que l'organisation de la visite est chronophage.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie indique que les professeurs ne sont pas forcément présents sur les sites en juin.

Monsieur Derancourt précise que les 2 établissements proposés par les membres sont des collèges et que les professeurs seraient présents.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie expose également le fait qu'une visite peut se faire après la période post crise d'un établissement.

Alors que faire une visite dans un établissement en crise peut avoir deux effets. Le premier c'est de perturber le travail qui est fait par l'institution, il ne peut pas y avoir deux acteurs qui traitent le même sujet.

Le second, c'est que personne n'a le recul nécessaire pour appréhender la situation. Le but n'est pas de se mettre dans une situation où on braque les acteurs.

Monsieur Derancourt ne veut pas acter une année blanche. Il demande une interruption de séance afin de discuter entre eux pour trouver une autre proposition.

Madame De-Saint-Jean propose de visiter un EREA.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie demande les motivations pour les visites des deux collèges que veulent aller visiter les membres de la FSSSCT.

Monsieur Derancourt explique que pour Jassans, il y a eu plusieurs fiches SST et que la réforme du choc des savoirs s'est mal passée pour certaines classes. Cela a généré des tensions dans les équipes.

A Arbent, il y a des problèmes sur des attitudes apparentées à des VSS.

Madame De-Saint-Jean précise que la situation a Arbent est suivie.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie précise qu'en terme de charge de travail, il faut bien organiser la visite.

Madame Audiffren indique que la FSSSCT demande une réflexion sur certains types de situations de crise. Elle souhaiterait participer à l'élaboration pour apporter des propositions par rapport à cela.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie entend cette demande. Il explique que la visite sur Arbent n'est pas judicieuse.

Monsieur Derancourt indique que les conclusions d'une enquête et les préconisations que peut faire la FSSSCT ne sont pas du même niveau. Les personnels doivent le comprendre.

Madame De-Saint-Jean rappelle que dans cette formation, aucune visite n'a été faite dans un établissement en crise.

Un membre demande s'ils peuvent demander à Madame la Rectrice si une enquête est diligentée sur cet établissement.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie ne peut pas répondre à cette question mais alerte sur le fait qu'une décision pourra être prise prochainement.

Monsieur Derancourt demande une interruption de séance.

Les représentants des personnels sortent de la salle.

De retour, monsieur Derancourt propose la visite du collège de Jassans Riottier.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie explique que le problème est en cours de résolution avec le DASEN de l'Ain.

Madame De-Saint-Jean précise qu'il y a eu une audience en décembre sur cet établissement.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie est favorable à une visite avant la fin de l'année, mais les deux situations présentées sont compliquées. Il demande si une tierce solution serait envisagée.

Madame Audiffren explique que la FSSSCT veut essayer d'aller dans des établissements où la situation est un peu complexe.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie comprend mais précise que les lieux où l'institution a engagé des procédures ne sont pas propices à une visite FSSSCT.

Madame De-Saint-Jean rappelle qu'une visite serait intéressante dans un EREA.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie propose d'appeler le DASEN pour lui demander si la visite au collège de Jassans le mettrait en difficulté.

Monsieur Derancourt propose le collège Lacassagne.

Monsieur Giraud précise que c'est son établissement. Il se retire et ne se prononce pas. Il y a eu une enquête administrative en 2023. Cela permettrait de faire le bilan suite à cette enquête.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie remercie Monsieur Giraud pour son honnêteté et de se déporter.

Madame De-Saint-Jean indique qu'elle a reçu un mail la veille sur ce collège précisant que tout n'allait pas très bien.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie juge la proposition recevable. Il va explorer la proposition et indique que si l'administration rencontrait des difficultés d'organisation, cela sera signalé aux membres.

Monsieur Derancourt indique qu'il souhaiterait être mis au courant le plus rapidement possible pour rencontrer un maximum de collègues.

Madame Audiffren demande s'il peut y avoir un rappel dans l'établissement Arbent sur les propos et actes punis par la loi en attendant l'enquête administrative.

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie explique que le retard pris sur ce cas est dû au changement de recteur.

3. Réflexion sur un protocole amiante pour les établissements

Monsieur Perrier précise qu'au niveau ministériel il y avait un plan d'action 2025-2027 sur l'amiante qui a été validé à la FSSSCT ministérielle. Ce plan sera décliné dans les académies.

Il rappelle qu'une enquête a été faite l'année dernière par la cellule bâti du Ministère auprès de tous les établissements et qui a été relancée du fait du faible taux.

Monsieur Perrier avait proposé aux organisations syndicales d'intégrer dans la circulaire de la rentrée la mise à disposition des DTA dans tous les établissements.

Monsieur Derancourt précise que l'idée était que dans chaque établissement, une personne qui n'est pas encore formée sache ce qu'elle doit faire ; comment lire le DTA et la marche à suivre selon les matériaux.

Madame Barrier revient sur la mise à jour du DUERP et la note de rentrée faite par Madame la Rectrice.

Il devrait y avoir un guide de lecture pour ces documents.

Monsieur Perrier est d'accord.

Monsieur Giraud revient sur le groupe préparatoire et les accès aux DTA et demande s'il est possible de développer un accès des agents au DTA de leur établissement.

Cela permettrait aux membres de la FSSSCT d'avoir accès global aux DTA mais aussi pour l'administration.

Madame Audiffren demande si une démarche globale est demandée par le rectorat.

Monsieur Perrier répond à Monsieur Giraud en expliquant qu'il n'est pas possible d'avoir une vision globale.

Il indique à Madame Audiffren que des choses sont faites au niveau du Ministère par la cellule bâti scolaire. Il y a des réunions organisées avec le collectif des maires afin d'avoir un DTA à jour.

Il précise que certains collègues ne sont pas préoccupés par ce sujet. C'est une problématique complexe.

Monsieur Arsane précise que les chefs d'établissements doivent mettre à disposition les DTA. Il souligne ce qui avait été évoqué au GT : pour avoir un accès au DTA il faut des codes et certains chefs d'établissements n'en ont pas.

Ce sont les propriétaires qui doivent mettre à jour les DTA.

Madame la Rectrice doit rappeler ce qui est réglementaire.

Dans la circulaire de rentrée il faut que les choses soient posées de façon à ce qu'il n'y ait pas de soucis.

Il propose un avis pour protéger les personnels, les élèves, les enseignants.

Avis : La rectrice, responsable de la sécurité des agents, notamment concernant l'amiante, s'assure que les chefs d'établissements, les IEN et les chefs de services sont bien en possession du DTA et de leur fiche récapitulative mis à jour par les propriétaires de l'établissement et intervient si nécessaire auprès du propriétaire pour qu'il mette à jour le DTA et le fournisse aux chefs d'établissements, ainsi qu'aux IEN et chefs de service.

Avis voté à l'unanimité des représentants des personnels présents : (FO, FSU, CGT, CFDT°

Monsieur Giraud trouve que ce n'est pas normal que le rectorat de Lyon ne puisse pas mettre à disposition l'ensemble des DTA.

Il rappelle qu'il souhaite une vision d'ensemble des DTA pour les représentants du personnel.

Monsieur Perrier ne voit pas comment cela serait possible matériellement car cela ne dépend pas de l'académie.

Réglementairement il est mentionné une mise à disposition de ce document et non un accès pour les membres.

Madame De-Saint-Jean indique qu'il n'est pas possible de mettre tous les DTA à disposition des représentants des personnels.

Cela ne veut pas dire que lorsqu'une demande est faite, ce ne sera pas possible au contraire. Il n'y aura pas « une bibliothèque » de DTA. Ce document sera donné lors d'une demande.

Madame Audiffren demande s'il y a un tableau de suivi pour savoir quel établissement à un DTA pour l'administration.

Monsieur Perrier répond qu'il travaille beaucoup avec les collectivités, et qu'il possède les DTA à jour des collègues.

Un membre indique que les DTA mis à disposition n'étaient pas à jour et cela a créé une source d'angoisse chez les personnels.

Il faudrait l'indiquer sur la circulaire de la rentrée.

4. Extension de la cellule et la plateforme de recueil des VSS aux VDHA

Madame De-Saint-Jean indique que l'adresse mail VSS pour Madame Younès fonctionne.

Monsieur Derancourt explique ce point en précisant le souhaite d'étendre cette plateforme.

Madame Donil explique qu'elle est en train de voir avec le développeur pour ajuster cela.

Madame Audiffren pense que cela va être compliqué. La Fonction Publique territoriale a externalisé le dispositif.

Elle rejoint Monsieur Derancourt pour demander un groupe de travail et être associée.

Madame De-Saint-Jean précise que l'académie va s'inspirer des autres académies qui ont déjà mis en place le dispositif.

M. Le secrétaire général de l'académie annonce qu'il doit quitter de la séance en raison de contraintes professionnelles.

Mme De-Saint-Jean prend la présidence de la séance.

5. Questions diverses

- **Difficulté de remplacement des personnels de direction**

Madame De-Saint-Jean explique que les intérim de chefs d'établissement sont assurés par des agents appartenant au corps des personnels de direction.

Le cas des suppléants sur des postes de chefs d'établissements adjoints sont assurés par des agents faisant fonction. Il s'agit d'enseignants titulaires majoritairement, mais aussi d'autres personnels comme des attachés, des contractuels...

Elle indique qu'il y a une problématique de vivier.

D'autres problématiques peuvent exister comme l'attractivité financière de la fonction d'adjoint, la difficulté à remplacer l'agent dans ses fonctions initiales, mais aussi la question des postes non pourvus à la rentrée (postes vacants), les arrêts maladie...

Un membre demande s'il y a des chiffres en début d'année du nombre de postes vacants.

Madame De-Saint-Jean répond qu'elle ne les a pas avec elle ce jour, mais que le rectorat fait un bilan tous les 2-3 mois avec les chefs d'établissements.

- **Groupe de travail sur les gestes professionnels des enseignants d'EPS**

Madame De-Saint-Jean indique que malgré la prise de contact avec les IA IPR EPS, aucune date n'a pu être fixée à ce jour.

La date sera fixée à la mi-septembre.

- **LP Gabriel Voisin**

Madame De-Saint-Jean indique qu'une cellule d'écoute a été mise en place dans l'établissement et qu'un retour a été fait à Madame la Rectrice.

Les conclusions de l'enquête sont en cours avec des préconisations qui seront faites mais il y a des délais à respecter avant d'avoir les conclusions.

Madame Audiffren demande s'il y a eu un rendu fait par les enquêteurs à l'administration.

Madame De-Saint-Jean répond que tout cela est en cours de finalisation.

Madame De-Saint-Jean remercie les membres de la FSSSCT et clôture la séance à 17h15.

Le secrétaire de la FSSSCT A



Jérôme DERANCOURT

Le président de l'instance
Le Secrétaire Général de l'Académie



Olivier CURNELLE

Mesdames et Messieurs les membres de cette instance académique,

depuis plus de 2 ans, le rôle des représentants du personnel de la F3SCT A se limite à faire des remarques sur les documents et projets de l'administration. Le discours institutionnel sur le bien-être des personnels, présenté comme objectif essentiel, apparaît quasi comme une provocation tant il contredit la réalité du terrain.

Les temps de fonctionnement de cette instance et ses actions sont bien peu efficaces au regard de la dégradation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agent.e.s et de l'augmentation rapide et continue des accidents de service (incluant les RPS), des appels à appuis dans les fiches des registres qui ne trouvent pas de solution.

Rappelons quelques données issues de l'application ANAGRAM sur le bilan annuel national des accidents de service, du travail et maladies professionnelles pour l'année 2023 pour les 1,200,000 (un million deux cent mille) agent.e. s de notre ministère, dont 880 000 femmes :

- + augmentation préoccupante des accidents +11,6% de déclarations, notamment en raison d'agressions avec un +67% alarmant sachant qu'on sait être dans un contexte de sous-déclaration. Le taux d'accidents déclarés dans notre ministère (1,4%) est 7 fois moins important que dans le reste de la fonction publique (10%) et du secteur privé (11%).

- + sur-représentation des femmes dans les accidents et les maladies professionnelles à quasi 80% des déclarations alors qu'elles ne représentent qu'environ 73% de l'effectif global.

- + sous-évaluation du risque amiante, le prochain fléau invisible : 82% des écoles sont potentiellement concernées par l'amiante et plus de la moitié ne détiennent aucun des documents d'informations obligatoires; 28 ans après son interdiction, ce n'est plus entendable.

« Le guide amiante pour les agents » en ligne sur le site du ministère confie aux services de médecine de prévention l'information, la prévention et le suivi médical de ses personnels concernés. Sauf qu'en raison d'effectifs squelettiques et malgré le dévouement de ses agent.e.s, le plan d'action reste fortement inopérant dans sa concrétisation auprès de chacun.e.

Face à ce constat, la CFDT demande, et ce depuis plusieurs années que les assistants de prévention, et tous les personnels engagés sur des actions de prévention, disposent du temps et des moyens nécessaires pour leurs missions.

La CFDT rappelle que l'employeur doit s'assurer de l'information et du suivi médical de l'ensemble des agent.e.s concerné.e.s.

Malgré l'obligation prévue par le décret 82-6.453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notre employeur est incapable d'assurer pour ses agent.e.s la visite médicale, pourtant obligatoire, « de prévention et d'information » ; visite qui permettrait d'orienter les agent.e.s concerné.e.s vers les réseaux de diagnostics compétents.

La CFDT insiste sur la nécessité d'indiquer systématiquement la présence d'amiante dans le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques) de l'établissement ou du service comme le prévoit la réglementation ; rappelons ici l'enjeu prioritaire pour les conditions de travail de l'existence de ce document et de la qualité de son contenu.

La CFDT demande par ailleurs la création d'une base de données du type DTA-thèque accessible et consultable par tous les publics.

En conclusion, la CFDT demande que le travail en instance se traduise par des améliorations concrètes sur les lieux de travail pour tous les personnels et qu'ils.elles soient réellement protégé.e.s quelque soit le type de risque, dans une réactivité améliorée et efficiente, avec une garantie de protection par l'employeur.

Merci de votre attention.





FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.fnecfp69@gmail.com

Déclaration préalable de la FNEC FP-FO à la F3SCT Académique du 21 mai 2025.

Cette F3SCT Académique se déroule après l'audition de premier ministre Bayrou le 14 mai par la commission d'enquête parlementaire conduite par Paul Vannier et Violette Spillebout. Le premier ministre a confirmé ses mensonges devant les députés et les victimes de Bétharram. Il savait et il n'a rien fait. En éludant, en minimisant les crimes abjects, voire en calomniant ceux qui les dénonçaient, il n'a fait que s'enfoncer davantage. La FNEC FP-FO rappelle que le scandale Bétharram commence le 31 décembre 1959, avec la loi Debré, mère de toutes les lois anti-laïques, qui a donné à l'enseignement privé confessionnel (à 95% catholique) le statut de « service public d'enseignement », largement financé sur fonds publics, tout en lui reconnaissant un « caractère propre ». Sévices corporels, agressions sexuelles, homophobie, racisme... les scandales visant des établissements privés catholiques se multiplient. Protégés par l'Etat, et abrités derrière le « caractère propre » des contrats d'association, ces établissements privés continuent de recevoir de l'argent public. Ce scandale d'Etat arrive au moment où parents et personnels sont vent debout contre le budget Macron-Bayrou qui supprime des postes et des classes dans l'École publique, et continue de verser des milliards d'euros aux écoles privées qui entretiennent l'inégalité, l'arbitraire, la ségrégation et qui se montrent incapable de protéger les élèves. La FNEC FP-FO exige que les sommes astronomiques reçues par les Stanislas, Bétharram et tous les autres soient immédiatement restituées au budget de l'Etat pour financer l'École publique étranglée par les suppressions de postes !

Cette F3SCT se tient aussi après les assises de la santé scolaire que la FNEC FP-FO a boycotté. Ces assises n'ont d'autre but que de faciliter la mutualisation des moyens d'infirmières scolaires, de médecins scolaires, d'assistantes sociales et de PsyEN et l'interchangeabilité de ces corps, de remettre en cause les statuts et leur cadre national pour faciliter la décentralisation. Au lieu d'imposer à coup de 49.3 un budget d'austérité, de détruire les services publics, de réprimer la jeunesse qui proteste contre les massacres perpétrés à Gaza, de créer un climat délétère en accusant systématiquement celles et ceux qui protestent contre le génocide en cours à Gaza d'antisémitisme et d'instiller au plus haut niveau de l'Etat un climat islamophobe, au lieu d'imposer ses contre-réformes et en particulier la réforme Blanquer du lycée qui supprime le groupe classe et génère une pression permanente avec Parcoursup qui laisse des milliers de jeunes sur le carreau, au lieu d'étrangler l'Éducation nationale au profit de l'économie de guerre avec les 40 milliards d'économies à venir, d'imposer toujours plus de tâches aux personnels avec toujours moins de moyens, au lieu de continuer la liquidation de la médecine scolaire et de la pédopsychiatrie, le président Macron et son premier ministre feraient mieux de répondre aux revendications légitimes des personnels. Ce dont les collègues ont besoin, c'est de l'augmentation de leur salaire en points d'indice, 10 % pour commencer sans contrepartie et rattrapage des 31,5 % perdus depuis 2000, c'est de la diminution des effectifs par classe, de la création de postes d'enseignants, d'infirmiers et de médecins scolaires, d'assistants sociaux, de PsyEN, de CPE, et des AESH et AED avec de vrais statuts pour permettre de faire face à l'explosion des besoins, de postes et de place à hauteur des besoins dans les Etablissements Sociaux et Médico Sociaux ! En toutes circonstances, la FNEC FP-FO est au côté des collègues pour la satisfaction de leurs revendications légitimes.

Convocation des membres de la F3SCT Académique.

Nous avions demandé à ce que cette réunion prévue mercredi 21 mai se tienne le matin pour faciliter la venue d'un camarade. Hélas notre demande n'a pas été entendue et nous n'avons pas eu de réponse de l'administration. Nous le déplorons.

Situations au lycée polyvalent du Bugey à Belley.

Au lycée polyvalent du Bugey à Belley il y a 7 signalements sans réponse (n° 13363; 13373; 13375; 13376; 13382; 13384; 13386) suite à la condamnation judiciaire d'un professeur, dans lesquels les collègues font part de leur "désarroi psychologique, leur sidération, leur forte anxiété, leur état de choc, leur sentiment d'injustice" (citations extraites des signalements). Ils disent avoir peur d'exercer le métier, expriment leur angoisse à cause du sentiment d'impunité qui anime certains élèves. Finalement, à qui sera le tour ? Nous souhaitons avoir réponse aujourd'hui à cette question : quelles sont les mesures prises pour soutenir le collègue injustement condamné, protéger les collègues du lycée polyvalent de Belley, et ramener de la sérénité dans cet établissement pour que tous les agents viennent

travailler dans de bonnes conditions ?

Réflexion sur un protocole amiante.

Une réflexion sur un protocole amiante est à l'ordre du jour de cette F3SCT Académique. La FNEC FP-FO est opposée à la mise en place d'un protocole amiante pour les chefs d'établissement dans la mesure où ce protocole détourne la responsabilité de la rectrice sur les chefs d'établissement. De notre point de vue, il revient à la rectrice, responsable de la sécurité des agents, notamment concernant l'amiante, de s'assurer que les chefs d'établissement sont bien en possession du DTA. Comment les chefs d'établissements peuvent-ils vérifier que les DTA sont mis à jour s'ils n'ont pas les codes ? Que se passerait-il pour un chef d'établissement si un collègue se retournait contre lui en cas de problème ? Dans le premier degré, qui serait responsable de l'accès des personnels au DTA ? Les assistants de prévention ? Les IEN ? Les directeurs d'école par délégation dans le cadre de la loi Rilhac ? Un protocole amiante les mettrait tous en danger.

La FNEC FP-FO, la FSU et la CGT proposent à cette F3SCT Académique l'avis suivant :

Avis FNEC FP-FO, FSU, CGT à la F3SCT Académique de l'académie de Lyon du 21 mai 2025 :

La rectrice, responsable de la sécurité des agents, notamment concernant l'amiante, s'assure que les chefs d'établissement, les IEN et les chefs de service sont bien en possession du DTA et de leur fiche récapitulative mis à jour par les propriétaires de l'établissement et intervient si nécessaire auprès du propriétaire pour qu'il mette à jour le DTA et le fournisse au chef d'établissement, ainsi qu'aux IEN et chefs de service.

Je vous remercie pour votre attention.



Déclaration liminaire de la FSU,

Séance de la FS-SSCT

du mercredi 21 mai 2025

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres de cette instance,

La FSU exige l'abandon immédiat de l'abaissement de la rémunération à 90 % lors d'arrêts maladie ainsi que la suppression du jour de carence. Elle demande l'ouverture de nouvelles concertations pour améliorer les conditions salariales dans la fonction publique, alors que les conditions de travail se dégradent et que nombre d'agentes et d'agents sont épuisés. Le registre SST n'en est qu'un reflet partiel, mais néanmoins inquiétant.

Concernant les AESH, l'accès à ce registre devrait être relié à leur établissement d'exercice, et non à leur établissement de rattachement administratif. Nous demandons la création d'un groupe de travail académique pour améliorer cet outil, notamment par la mise en place de fonctions de tri permettant de classer les fiches par types de risques et types d'établissements.

Voici trois extraits récents du registre, qui témoignent de conditions de travail particulièrement difficiles :

- Dans une école maternelle du Rhône, en avril : *« Depuis septembre 2024 j'accueille dans ma classe un élève de MS au comportement hautement perturbateur, qui met en péril la sécurité et l'intégrité physique des enfants et professionnels. Il frappe, donne des coups de pied au visage, mord, lance des objets en l'air, retourne les bancs et les chaises, casse les lunettes des camarades, claque violemment les portes, crie, insulte, crache sur les adultes, les enfants, le matériel pédagogique, etc [...] Il bénéficie d'une notification d'aide humaine individuelle de 18h depuis le 12/03/25 mais sans recrutement. »*
- Dans un collège de l'académie, le 16 mai : *« [...] il ne se passe pas une journée sans que un ou des collègues me posent des questions sur : la protection fonctionnelle, les référents police de l'établissement, les modalités d'exercice du droit de retrait, les accidents de service et/ou le fonctionnement des registres santé et sécurité au travail. Étant représentante syndicale il est normal que les collègues me posent des questions mais le nombre et la fréquence des questions m'inquiète sur le niveau d'anxiété de mes collègues. »*

- Dans un lycée professionnel de l'académie, le 15 mai : « *Des travaux de réfection de la toiture sont en cour dans nos ateliers, et nous sommes exposés à des nuages de particules de laine de verre et autres poussières dû au soufflage des déchets par l'entreprise en charge des travaux. Cela est en cour depuis des semaines, personne ne nous prévient au préalable. Tous mes élèves et moi-même avons fini la matinée avec la gorge qui pique et des maux de tête. »*

Tout employeur a pourtant des obligations quant à la protection de la santé de ses personnels. Certaines situations signalées sont très inquiétantes et nécessitent une réponse rapide et proportionnée.

La FSU continue de dénoncer les pratiques de certains chefs d'établissements lors de conseils d'administration. Elles vont à l'encontre du code de l'éducation. Les élu.es en CA ont le droit de proposer des répartitions de dotation, elles et ils ne doivent pas être muselé.es dans leur mandats d'administrateurs de l'EPLE. Nous continuerons à dénoncer le cas de notre camarade CGT Patrice Chapat victime d'une sanction disciplinaire pour avoir fait son travail de représentant des personnels, mais aussi celui d'un autre camarade de la Loire convoqué récemment par l'IA-DASEN pour avoir proposé une répartition alternative de la DHG en CA. Ces derniers font écho à la mutation dans l'intérêt du service de militants SNES-FSU de l'académie de Créteil. Les dossiers ne contenaient que des éléments à charges, sans fondement et ils n'auraient pas suffi pour engager des procédures disciplinaires. Ces collègues, syndicalistes, ont reçu leur mutation dans l'intérêt du service à effet immédiat par courrier recommandé et pendant les vacances de printemps. Quelle maltraitance institutionnelle ! Nous, élu.es FSU, soutenons le mouvement de grève de ce jeudi 22 mai dans l'académie de Créteil en soutien à nos camarades.

Nous n'avons toujours pas été formé.es par notre institution pour assurer nos mandats au sein de la formation spécialisée. Une formation devrait enfin nous être proposée. Nous rappelons qu'elle devra se dérouler sur notre temps de travail, c'est-à-dire pendant les horaires d'ouverture des établissements. Il serait souhaitable d'éviter les mercredis, afin de respecter les principes d'égalité femmes/hommes, auxquels cette formation est particulièrement attachée. Le plan d'action national pour l'égalité femmes/hommes contiendra d'ailleurs des mesures visant à faciliter la participation des femmes aux formations ; il serait donc logique qu'il s'applique immédiatement.

Dans le premier degré, l'inclusion sans moyens suffisants met en difficulté, voire en souffrance, tant les professionnels que les enfants. Nous dénonçons le blocage du recrutement des AESH, qui prive de nombreux élèves de l'accompagnement auquel ils ont droit.

De plus le traitement des dossiers par la MDPH s'allonge (au minimum 9 mois) et les listes d'attente pour bénéficier d'un suivi dans les établissements de soin (CMP, plateforme CPO, SESSAD, CAMSP...) sont très conséquentes également. Les équipes dans les écoles se retrouvent souvent seules et en première ligne pour gérer des élèves avec des troubles parfois conséquents sans que les soins ne soient mis en place par faute de moyens suffisants. Cela engendre souffrance et épuisement du personnel.

En lycée professionnel, la réforme de la terminale désorganise fortement la fin d'année scolaire, perturbant toutes les classes libérées pour les épreuves ponctuelles. Les personnels naviguent à vue : regroupements de classes, emplois du temps, contenus de cours, gestion des élèves en parcours insertion professionnelle — lesquels peinent à trouver des terrains de stage. C'est une énième réforme qui génère de l'anxiété dans toute la communauté éducative, y compris chez les élèves. Les nombreux incidents remontés créent un climat d'insécurité préjudiciable aux apprentissages.

Plusieurs infirmières voient leur demande de temps partiel refusée par leur chef d'établissement. Nous demandons l'application de la charte égalité hommes/femmes dans l'académie afin que ces personnels ne soient pas lésés.

Nous demandons également que le rectorat remplace les temps partiels afin d'assurer une continuité d'accueil et d'écoute, permettant aux élèves et étudiant·es d'accéder à une consultation infirmière sans rendez-vous.

Les infirmier·es, assistant·es sociales et PsyEN se sentent méprisé·es face aux mesures annoncées lors des Assises de la santé à l'École. Ils et elles s'opposeront à toute mise en service/pôle, dispositif qui s'est déjà révélé obsolète et inefficace.

Comment répondre aux besoins des élèves sans recrutement supplémentaire ? Une infirmière pour plus de 1 000 élèves, une assistante sociale sur 3 à 4 établissements, souvent au détriment des lycées : dans ces conditions, il est impossible de travailler correctement.

La surcharge de travail entraîne souffrance, burn-out, arrêts maladie, mi-temps thérapeutiques, disponibilités et même démissions.

La FSU attend la mise en place du groupe de travail sur le guide *Postures et gestes professionnels en EPS* et participera pleinement à ce travail.

Il est aussi indispensable d'élaborer un guide d'information et un protocole de conduite à tenir en cas de présence d'amiante dans les établissements scolaires et les bâtiments annexes (gymnases, piscines...). Nous souhaitons être pleinement associés au plan national de prévention amiante, ainsi qu'à sa déclinaison académique.

Nous demandons l'accès aux résultats bruts de l'enquête ministérielle sur l'amiante. Les assistant·es de prévention, actrices et acteurs essentiels de l'information et de la vigilance, doivent être nommé·es par les chefs d'établissement, disposer d'une lettre de mission, d'une formation et bénéficier d'une décharge horaire hebdomadaire ou, a minima, d'une IMP.

En prévision des fortes chaleurs estivales, nous devons alerter les collectivités territoriales sur l'urgence de l'isolation thermique des bâtiments scolaires.

Nous saluons la mise en place de la cellule d'écoute et de signalement des VSS, fruit de deux années de mobilisation syndicale. Il est désormais urgent d'ouvrir une plateforme de saisie pour faciliter les signalements, souvent complexes, notamment en permettant l'anonymisation. Cette plateforme devrait également couvrir toutes formes de discriminations et harcèlements.

Les premiers chiffres d'utilisation de la cellule montrent son utilité, mais le fait de devoir exposer son identité (adresse mail) peut freiner certaines victimes. L'anonymat et le fait de ne pas passer par une conversation téléphonique avec une écoutante favoriserait davantage de témoignages. Où en est l'intégration de cette plateforme au site académique ?

Sur l'ensemble de ces sujets, Madame la Rectrice, la FSU attend des réponses concrètes et des avancées significatives.